

L'école

2023
2024

municipale
des sports

Enfants 6 - 14 ans



Stages
sportifs
Accueil
de loisirs

ÉTÉ SPORTS

du 8 au 25 juillet 2024

**Inscription
obligatoire***

à partir
du 21 mai

*voir conditions d'inscriptions



Stages sportifs

Stages à la journée : de 9 h 30 à 17 h

Rendez-vous (départ et arrivée) :

stade Benoît Frachon, rue Anatole France

Pour les 6/8 ans

- **8 au 12 juillet (5 jours)**

Accrobranche - Baignade - Randonnée - Vélo

- **15 au 18 juillet (4 jours)**

Orientation - Baignade - Randonnée

- **22 au 25 juillet (4 jours)**

Accrobranche - Baignade - Randonnée - Biathlon

Attention : pour l'activité vélo des 6/8 ans, prévoir son propre matériel (vélo et casque) en bon état de fonctionnement.

Pour les 9/14 ans

- **8 au 12 juillet (5 jours)**

Escalade - Via ferrata - Via corda (pour grimpeurs confirmés)

- **15 au 18 juillet (4 jours)**

Voile - Baignade

- **22 au 25 juillet (4 jours)**

Paddle - Kayak - Randonnée - Baignade

Attention : pour les activités aquatiques des 9/14 ans, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (dates et lieux du passage des tests précisés à l'inscription).

Les tarifs

TARIFS POUR LES MARTINÉROIS

Tranche du quotient familial	Stage 5 jours (8 au 12 juillet)	Stage 4 jours (du 15 au 18 et du 22 au 25 juillet)
T 1 : - 300	20 €	16 €
T 2 : 300 à 600	De 20 € à 33,5 €	De 16 € à 26,8 €
T 3 : 600 à 1600	De 33,5 € à 116,6 €	De 26,8 € à 93,28 €
T 4 : 1600 à 2200	De 116,6 € à 122,1 €	De 93,28 € à 97,68 €
T 5 : + 2200	122,1 €	97,68 €

TARIFS POUR LES NON MARTINÉROIS

Tranche du quotient familial	Stage 5 jours (8 au 12 juillet)	Stage 4 jours (du 15 au 18 et du 22 au 25 juillet)
T 1 : - 300	57,2 €	45,76 €
T 2 : 300 à 1350	114,4 €	91,52 €
T 3 : + 1350	145,2 €	116,16 €





STAGES EN JUILLET

Accueil 15 minutes avant le début de l'activité

Multi activités de 9 h 30 à 17 h

Pour les
6/8 ans

8 au 12 juillet
(5 jours)

15 au 18 juillet
(4 jours)

22 au
25 juillet
(4 jours)

Accrobranche,
baignade,
randonnée, vélo



Orientation,
baignade,
randonnée



Accrobranche,
baignade,
randonnée, biathlon



Attention : pour l'activité vélo des 6/8 ans, prévoir son propre matériel (vélo et casque) en bon état de fonctionnement

Pour les
9/14 ans

8 au 12 juillet
(5 jours)

15 au 18 juillet
(4 jours)

22 au
25 juillet
(4 jours)

Escalade, via
ferrata, via corda
Pour grimpeurs
confirmés



Voile, baignade



Paddle, kayak,
randonnée,
baignade



Attention : pour les activités aquatiques (voile, kayak et paddle) des 9/14 ans, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (dates et lieux du passage des tests précisés à l'inscription)

ÉTÉ SPORTS

Les dates

Stages sportifs

8 et 12 juillet (5 jours)

15 au 18 juillet (4 jours)

22 au 25 juillet (4 jours)

Pour qui ?

Les enfants de 6 à 14 ans

Quand ?

Accueil dans les gymnases aux heures indiquées et début des activités sportives 15 minutes après.

Les thèmes

Baignade, accrobranche, escalade, orientation, randonnée, vélo, biathlon, kayak, paddle, voile.

Paiement

Une facture vous sera adressée une fois les activités effectuées par votre enfant. Pour bénéficier de la prise en charge du Cos SMH, la facture devra être acquittée, puis transmise par vos soins auprès du Comité Social.

Renseignements

- > Auprès des éducateurs sportifs des groupes scolaires
- > Sur le site www.saintmartindheres.fr (rubrique cadre de vie)
- > Au 04 76 60 74 42



Inscriptions

Attention : 2 périodes d'inscriptions

> **PÉRIODE 1 : ENFANTS MARTINÉROIS PRIORITAIRES**

à partir du mardi 21 mai à 8 h 30

Une seule inscription possible sur la période des vacances*.

> **PÉRIODE 2 : POUR TOUS** à partir du lundi 27 mai à 8 h 30.

Soit :

> en ligne sur l'Espace citoyens

> Au service Accueil familles, 44 avenue Benoît Frachon, du lundi au vendredi - Horaires : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h, fermé le jeudi après-midi. Tél. 04 76 60 74 42

espacefamille@saintmartindheres.fr

> **INFO** : toute inscription sera définitive. Aucun changement d'activités ne sera possible.

***Si vous souhaitez inscrire votre enfant sur une deuxième activité durant la période des vacances, vous devrez attendre le 27 mai et contacter le service Accueil familles pour savoir si cette deuxième inscription est possible.**

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.